

#Booste ta créativité

La Caf donne un coup de pouce
pour les activités culturelles

Jusqu'à
50€
d'aide par enfant

6
.....
17
ans

 Familles allocataires avec enfants de 6 à 17 ans
 Quotient familial ≤ 1000€



Clique pour
en savoir +

Activités culturelles



Activités éligibles

- Ateliers / cours de théâtre, musique, chant
- Arts plastiques : dessin, peinture, calligraphie, écriture...
- Création numérique : vidéo, fablab, animation radio
- Ateliers manuels : poterie, bois, tissus, DIY...
- Ateliers de cuisine
- Adhésion à une bibliothèque, médiathèque ou ludothèque

Activités dispensées dans les départements : 03, 18, 23, 42, 58, 63 ou 71



Activités non concernées

- Clubs ou licences sportives (ex. Pass'Sports Allier)
- Achats d'équipement ou matériel
- Stages ou séjours (sportifs, culturels, scolaires...)
- Cours de langues, aide aux devoirs, soutien scolaire
- Abonnements en ligne : YouTube, Spotify...
- Activités ponctuelles : stages vacances, entrées cinéma, spectacles, piscine, parcs...



Versement

- Versement direct à la famille, en une seule fois
- Après réception de la demande complétée + justificatifs
- Dans la limite :
 - des frais engagés
 - de l'enveloppe budgétaire disponible